



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an 2024, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE PAILLY, régulièrement convoqué le dix-huit septembre.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BUGAUD Franck, CEREGHETTI Ghislaine, CEREGHETTI Patrick, COMMOY François, DURUPT Laurence, GONCALVES Dominique, PECHINE Evelyne, PELLETIER Michel, ROLLIN Nicole, SAVARD Laurent, THIEBAUD Marc.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : CEREGHETTI Patrick

Ordre du jour :

Délibérations :

1. Budget eau : décision modificative n°1
2. Budget principal : décision modificative n°1
3. Subventions aux associations
4. Contrat d'entretien des cloches

Questions diverses

2024-23 Budget eau : décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajuster les crédits du budget eau 2024 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	
Article (Chapitre) Libellé	Montant
6063 (011) fournitures entretien et de petit équipement	-3423,00
61523 (011) entretien réseaux	-26110,00
6218 (012) autre personnel extérieur	+26110,00
66112 (66) intérêts courus non échus	+3423,00
Total dépenses	0,00
Dépenses investissement	
Article (Chapitre) Libellé	Montant
2315 (23) opération 212 installations, matériel et outillage techniques	177 215,07
Total dépenses	177 215,07
Recettes investissement	
Article (Chapitre) Libellé	Montant
131 (13) subventions équipement	177 215,07
Total recettes	177 215,07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la décision modificative au budget eau 2024 comme ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

2024-24 Budget principal : décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajuster les crédits du budget principal 2024 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	
Article (Chapitre) Libellé	Montant
615231 (011) voirie	+70 000
61558 (011) autres biens mobiliers	+10 000
739211 (014) attribution de compensation	+11 779
023 (023) virement à la section d'investissement	-89 220
Total dépenses de fonctionnement	2 559
Recettes de fonctionnement	
Article (Chapitre) Libellé	Montant
70311 (70) concession dans les cimetières	+700
73111 (731) impôts directs locaux	+2 778
732221 (73) fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	-1 498
74111 (74) dotation forfaitaire des communes	+191
741121 (74) dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	+655
741127 (74) dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	-361
742 (74) dotation aux élus locaux	+15
74833 (74) compensation au titre des exonérations foncières	+1 879
74834 (74) compensation au titre des exonération de taxe d'habitation	-1 800
Total recettes de fonctionnement	2 559
Recettes investissement	
Article (Chapitre) Libellé	Montant
1322 (13) région	+35 863
1328 (13) autres	+17 695
13461 (13) dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	+35 662
021 (021) virement de section de fonctionnement	-89 220
Total recettes investissement	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la décision modificative au budget principal 2024 comme ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

2024-25 Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Association	Subvention 2024
Union nationale des combattants section de Chalindrey	100€
Amicale des sapeurs-pompiers du Pays de Chalindrey	105 €
Association Vitamines	100€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **autorise** le Maire à verser les subventions comme ci-dessus ;
- **précise** que les crédits sont ouverts au budget principal 2024 ;
- **autorise** le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat signé avec la société BODET CAMPANAIRE a fait l'objet d'une demande de résiliation au 31 décembre 2024.

Il présente une offre de contrat de la SARL Jean-Marie FROTEY-70100 ARC-LES-GRAY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'accepter le contrat d'entretien des cloches et de l'horloge avec la SARL Jean-Marie FROTEY, pour une durée de un an **à compter du 1^{er} janvier 2025**. Ce contrat sera reconduit par reconduction expresse d'une année sur l'autre sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date d'échéance du contrat ;
- **précise** que la redevance pour une visite par an est fixée au montant HT de 117 €, et que le prix sera révisé chaque année selon la formule indiquée à l'article 4 du contrat ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat avec la SARL Jean-Marie FROTEY ainsi que toutes pièces utiles à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Derniers ajustements et correctifs suite au chantier de restauration du réseau d'eau
- Remise en place du chauffage de l'église suite à la restauration de l'édifice
- Inauguration église et fin du financement participatif
- Réflexion sur la matérialisation et la signalisation des parkings
- Point fleurissement
- Réflexion à mener sur l'aménagement de la place de l'église
- Point sur la fin de procédure de reprise des concessions du cimetière
- Affouages 2024-2025

Délibérations adoptées

N°	Objet
2024-23	Budget eau : décision modificative n°1
2024-24	Budget principal : décision modificative n°1
2024-25	Subventions aux associations
2024-26	Contrat d'entretien des cloches

Le Maire

Franck BUGAUD

Le Secrétaire

Patrick CEREGHETTI